



N° 73
16 octobre 2000
Bimensuel



DR

Le TSOL, désormais appelé M1, transporte chaque année 10 millions de voyageurs. Le métro M2 en transportera 25 millions.

Dans ce numéro



30 postes nouveaux au CHUV

3



33 postes vacants

8



Les nouveaux diplômés «Qualité»

13



Décisions de la quinzaine

14



Visite en BD au Musée romain

16

Le métro des Vaudois

Transporter 25 millions de voyageurs par année. Tel est l'objectif du futur métro M2 qui reliera Ouchy à Epalinges à partir de décembre 2005. Ce chiffre fera du métro le moyen de transport public régional le plus utilisé du canton: 25 millions de voyageurs par année, cela représente 10 fois la fréquentation du Lausanne-Echallens-Bercher ou du Montreux-Oberland bernois; c'est 50 fois l'Yverdon-Ste-Croix,

75 fois l'Aigle-Sépey-Diablerets et près de 100 fois le Pont-Brassus. Ces chiffres seuls suffisent à justifier le caractère cantonal du projet.

Le nombre de ses interconnexions avec des moyens de transports urbains et régionaux fait de M2 un métro qui sera utilisé une fois ou l'autre par chacun des Vaudois, tout comme la plupart d'entre eux ont pris un jour celui que l'on appelle encore familièrement «La Ficelle».

Pages 4 à 7

L'ensemble du projet par le menu

Pour qui désire en savoir plus sur le métro, le Groupe communication se tient à la disposition des services pour organiser des expositions et des conférences.

Une exposition sur le projet se tient du mardi au

vendredi de 10h à 18h et le samedi de 10h à 13h à la place de la Riponne 10 (au niveau de la place à l'angle de la rue des Deux-Marchés).

Visites commentées sur demande.

D'autres informations sont aussi disponibles sur le site Internet www.dinf.vd.ch.

Contact: Communication M2, av. Montchoisi 21, 1006 Lausanne. 021/ 601 31 11 (le matin).

Caisse publique de chômage: soutien du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la manifestation organisée le 5 octobre dernier contre le nouveau Statut de la fonction publique, l'Association des chômeurs (ADC) évoque des problèmes avec l'administration, notamment avec la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage. (CPCVC). Le Conseil d'Etat a tenu à assurer les collaborateurs de la CPCVC de son soutien inconditionnel.

Dans une lettre signée par la présidente du gouvernement vaudois Jacqueline Maurer-Mayor, le Conseil d'Etat précise que «les propos infondés de l'ADC se révèlent d'autant plus injustes que le collège gouvernemental sait tous les efforts entrepris sous la houlette du chef de la CPCV, François Chanson, pour donner satisfaction aux chômeurs dans le traitement de leur dossier». A ce sujet, l'Exécutif rappelle les statistiques du Département fédéral de l'économie, très favorables quant à la diligence des paiements effectués par la Caisse publique.

Enfin, le Conseil d'Etat – tout en réitérant sa confiance aux collaborateurs de la CPCVC – la félicite de sa récente réorganisation, notamment dans le domaine de l'accueil.

PETITES ANNONCES

A vendre: Honda CBR 900 en parfait état, de 1996, 61 000 km, kit-chaîne et pneus neufs, 7200 francs (à discuter). Tél. 021/ 653 09 53.

La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Suites de la Table ronde

SIT-SAT-SAF: la fusion n'aura pas lieu

Deux rapports d'experts amènent le Conseil d'Etat à renoncer au projet, inscrit dans l'accord de la Table ronde, de fusionner les trois services en charge du territoire.

a mesure de la Table ronde 2052 proposait d'étudier la restructuration de trois services du Département des infrastructures, soit les services de l'information sur le territoire (SIT), de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF). Cette proposition comprenait deux volets : étudier l'hypothèse d'une fusion des services et identifier les possibilités de synergies administratives. La Table ronde attendait de ces mesures des économies estimées à 520'000 francs dès 2002.

Les deux volets ont fait l'objet de deux études distinctes, confiées à des consultants externes.

Fusion, illusion

L'étude sur la fusion aboutit à la conclusion que cette mesure n'est pas bonne. Ceci après avoir entendu divers milieux intéressés du can-

ton, procédé à une comparaison de l'organisation dans d'autres cantons et tenu compte de l'évolution intervenue au sein de l'administration fédérale et des liens qu'elle entretient avec l'administration vaudoise. Toutefois, le consultant propose des ajustements en matière d'organisation et surtout de clarification des missions. Le DINF est



G. MEYER

Nicole Surchat Vial engagée comme «responsable» de l'aménagement du territoire, porte désormais le titre de chef de service.

chargé d'étudier ces pistes d'ici à la fin mars 2001.

Regroupement des fonctions de support

L'étude sur les synergies administratives conclut que des économies sont possibles en regroupant les fonctions de support des services (accueil téléphonique, réception, gestion du personnel, courrier entrant et sortant, gestion comptable et financière, etc.). Pour des raisons de volume et de fréquence, le consultant propose d'étendre l'étude à tout le département.

Le Conseil d'Etat a décidé de suivre cette proposition et d'inclure également le Service des grâces et achats (rattaché au Département des finances) dans l'étude, en raison de sa localisation proche du DINF. Un premier rapport sera rendu à la fin janvier 2001. (Com.)

Le Contrôle cantonal des finances, élève modèle

Les comptes et la gestion 1999 du Contrôle cantonal des finances ont été vérifiés par un réviseur externe, conformément à la loi sur les finances modifiée en décembre 1996. Le rapport de l'expert désigné par le Conseil d'Etat conclut à la conformité des comptes et, de manière générale, à une gestion excellente.

Pour la troisième année consécutive, les investigations ont été menées par Audict Fiduciaire SA à

Pully. Pour 1999, l'examen s'est porté particulièrement sur la finalisation des méthodes d'audit et la gestion du mandat spécial du Conseil d'Etat demandant au CCF de procéder à un audit sur les établissements médico-sociaux vaudois d'intérêt public et des EMS dont les pensionnaires peuvent être mis au bénéfice d'une aide de l'Etat.

L'approche choisie par le CCF pour ce contrôle a fait l'objet d'une vérification

très approfondie par la fiduciaire. Celle-ci constate que la révision a été menée avec célérité, compétence et impartialité.

Dans son rapport, Audict Fiduciaire SA relève également que la situation au niveau du personnel du service est aujourd'hui stabilisée. Les responsables du CCF disposent en effet d'une équipe bien formée, motivée et homogène, même si l'effectif n'est pas encore au complet. (Com)

Démarche «Surcharge et pénibilité»

30 nouveaux postes au CHUV

Le Conseil d'Etat a reconnu la nécessité de créer de nouveaux postes de personnel soignant aux Hospices. Le problème principal est désormais de trouver ce personnel.

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un crédit supplémentaire de 7,5 millions aux Hospices cantonaux, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil. Ce crédit, permettant notamment de créer 30 nouveaux postes, est justifié par l'augmentation de l'activité des Hospices, en particulier du CHUV. Il permettra également d'éviter que les Hospices ne bouclent l'an 2000 avec un déficit que leurs réserves ne sont plus en mesure d'amortir.

L'augmentation de l'activité enregistrée ces dernières années par les Hospices cantonaux, en particulier par le CHUV, s'est poursuivie en l'an 2000. La hausse du nombre des patients pris en charge et de la lourdeur des cas traités se traduit par une croissance des charges qui n'est pas complètement compensée par une augmentation des revenus et par une surcharge de travail pour le personnel soignant.

Le crédit supplémentaire permettra aux Hospices cantonaux de faire face à cette situation en assurant le financement d'une trentaine de postes supplémentaires dans les services de soins et l'acquisition des biens médicaux et des médicaments requis par l'accroissement du nombre de patients.

153 postes nouveaux en un an

Les mesures prises viennent ainsi compléter les 73 postes supplémentaires déjà



Le crédit supplémentaire assurera le financement de nouveaux postes soignants et l'acquisition de biens médicaux.

accordés par le Conseil d'Etat aux Hospices cantonaux en 1999 dans le cadre de la démarche «Surcharge et pénibilité» et les 50 postes de soignants que les Hospices ont eux-mêmes financés ces derniers mois par des réallocations internes. Au total, ce sont ainsi 153 postes nouveaux qui auront été créés en un an.

Pour leur part, les Hospices cantonaux se sont engagés à réaliser 6,5 millions d'économies supplémentaires en l'an 2000, en reportant notamment des travaux d'entretien et de transformation et en poursuivant la rationalisation de leurs achats, en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève. (Com.)

La fin de la démarche

Les 30 nouveaux postes au CHUV ont été accordés dans le cadre de la démarche «surcharge et pénibilité» convenue entre le Conseil d'Etat et les associations dans le contexte des accords salariaux conclus pour la période 1998 - 2000. Le Conseil d'Etat a récemment confirmé que cette démarche paritaire prenait fin au 31 décembre 2000.

Dès l'an prochain, les demandes de postes nouveaux liées à une surcharge de travail seront traitées

dans le cadre ordinaire, notamment lors de l'établissement du budget.

Dans cette perspective, le groupe de contact paritaire ne prend dorénavant plus de nouveaux dossiers en considération, mais il continuera pendant le premier semestre 2001 à traiter les dossiers en cours qui lui sont parvenus, comme par exemple le dossier relatif à la pénibilité dans le secteur de l'enseignement. Un bilan final de la démarche sera publié d'ici fin d'année dans *La Gazette*.

Du bon usage de l'audit

L'audit sur le Service de protection de la jeunesse a bénéficié d'une publicité discutable dans le plus grand quotidien du canton. Le chef du service, personnellement mis en cause, y a répondu dans le même quotidien en se prêtant au jeu d'une interview à travers laquelle il met à son tour en cause la qualité de l'audit. Cette guéguerre médiatique est doublement nuisible. A l'extérieur de l'administration, elle affaiblit un service qui aurait besoin, au contraire, d'une autorité forte pour pouvoir maîtriser les situations souvent conflictuelles dans lesquelles il est appelé à intervenir. A l'intérieur, elle répand le discrédit sur l'audit en tant que méthode au service de la modernisation et de l'amélioration des prestations de l'Etat.

Pour réaliser un audit digne de ce nom, il faudrait au moins respecter deux règles fondamentales. Premièrement, les responsables du service «audit» devraient être mis en situation d'adhérer à la démarche, en participant à la définition de ses objectifs. Deuxièmement, tous les travaux liés à l'audit, y compris les conclusions du consultant, devraient rester confidentiels jusqu'au moment où l'autorité a décidé des suites qu'elle entend y donner. A violer l'une ou l'autre de ces règles, on s'expose au risque de transformer l'audit en foire d'empoigne où la méfiance et les procès d'intention l'emportent sur le souci du bien public. Et dans un tel climat, l'audit est assimilé à une procédure torve, proche du mobbing, dont le but caché serait de pousser à la démission les éléments dont on désire se débarrasser. Ne dit-on pas que tel ou tel service est «sous audit», du ton dont on dirait qu'il est sous examen ou sous enquête administrative?

Le bon usage de l'audit voudrait que l'on commence par éliminer les facteurs de méfiance, et que les objectifs du mandataire soient clairement déclarés, sinon partagés par tous. La démarche suppose déjà, chez ceux qui y participent, le courage de se remettre en question, de la sincérité et une bonne dose de disponibilité au changement. Ce serait trop exiger d'eux qu'ils acceptent, en plus, d'être montrés du doigt dans les gazettes.

Laurent Rebeaud



Le métro du XXI^e siècle

Plus qu'une nouvelle ligne de métro desservant Ouchy à Epalinges, M2 reliera l'ensemble du Canton.

D'après le projet de modification de la Loi sur les transports qui sera débattu cette année encore au Grand Conseil, les fonds nécessaires au financement du futur métro M2, qui reliera Ouchy à Epalinges seront mis à disposition par le canton. Les charges financières et d'exploitations seront ensuite réparties entre le canton (70%) et les communes du bassin de transport Lausanne – Echallens – Oron (30%). La même règle s'applique aux trains et bus régionaux.

Ce fort engagement du canton s'explique par l'importance de cette ligne, qui sera un élément essentiel de la chaîne de transports de nombre de Vaudois. Il accroîtra la qualité des déplacements sur un maillon essentiel, celui où la vitesse de déplacement est actuellement la plus lente: la portion située en ville. Les efforts du métro se feront sentir bien au-delà du couloir qu'il dessert. C'est l'ensemble des moyens de transports publics vaudois qui se trouveront valorisés (voir l'exemple d'Yverdon en encadré).

Ces gains de temps – et de confort grâce à une plus grande fiabilité de l'horaire – rendra intéressants en transports publics des trajets actuellement effectués en voiture. Quant à la concentration de l'investissement sur une ligne forte, elle se justifie par



Le Pont Saint-Martin (sous le pont Bessières), ouvrage d'art important du projet.

Calendrier	
juin 2000	demande de concession
automne 2000	mise à l'enquête
printemps 2001	demande de crédit au Grand Conseil
été 2001	vote populaire
fin 2001	début des travaux
décembre 2005	mise en service

le nombre de voyageurs sur cet axe, qui est parmi les plus chargés, tant en transports publics que privés.

L'ensemble des moyens de transports publics bénéficie du soutien du canton. Ce sont chaque année des sommes importantes qui sont investies en faveur des «petits trains». Exemple récent, le Lausanne-Echallens-Bercher a bénéficié d'un crédit de 110 millions de francs, financé par le Canton, la Confédération et les communes, pour les deux étapes de son prolon-

gement jusqu'au Flon. La mise en place progressive du Réseau express vaudois (REV), avec des relations diamétrales qui ne s'arrêtent que quelques minutes à Lausanne, va également dans le sens d'une amélioration de la desserte du canton par les transports publics. Quant aux régions moins densément peuplées, le système à la demande Publicar, pour lequel Vaud fait œuvre de pionnier, répond à moindre coût aux besoins de la population.

Pierre Imhof



Le projet en trois points

Le nouveau tracé de près de 6 km doit assurer aux voyageurs un réseau de transport étendu et rapide.

Le tracé

Le trajet de M2 reprend l'actuel tracé de la «Ficelle» entre Ouchy et le Flon. Il part ensuite en souterrain sous la place de la Riponne, sous la colline de la Cité et ressort sous le pont Bessières pour franchir le vallon du Flon à l'air libre (photo). Il continue ensuite en souterrain pour se diriger vers la place de l'Ours, desservir le CHUV, puis ressortir sur un viaduc avant la Sallaz. La fin du tracé est situé sous la route de Berne. Il est à l'air libre entre les deux dernières stations: Vennes et Croisettes. Le trajet est long de 5950 mètres, dont les trois quarts en souterrain. Il comprendra deux voies de circulation. La dénivellation est de 338 m, ce qui représente une pente moyenne de 5,7 % avec des maxima à 12 % sur deux tronçons souterrains.

Les véhicules

Ce sont 15 automotrices sur pneumatiques de 222 places chacune qui assureront le transport des voyageurs. Ces véhicules correspondent aux normes du métro de Paris. Chacun disposera de 4 bogies motorisés.

Les performances

M2 circulera aux heures de pointe à des cadences de 6 minutes sur l'entier de la ligne et de 3 minutes sur le

tronçon le plus chargé, entre la gare et la Sallaz. Il pourra ainsi transporter 4400 personnes par heure et par sens. Avec des véhicules supplémentaires, les cadences pourront être augmentées à 4 minutes sur l'entier de la ligne et à 2 minutes entre la gare et la Sallaz. Ce sont actuellement 2750 voyageurs qui circulent à l'heure de pointe sur le tronçon le plus chargé, entre la gare et le Flon.

Un cas concret: le trajet Yverdon - CHUV

Il faut maintenant 49 minutes pour faire le trajet Yverdon - CHUV. Il se décompose en 22 minutes de train, 4 minutes de déplacement à l'intérieur de la gare, 5 minutes d'attente du bus (un toutes les 10 minutes) et 18 minutes de

trajet en bus. Avec M2, la durée totale du trajet sera ramenée à 35 minutes, les gains se faisant sur le temps d'attente (1,5 minute avec un métro toutes les 3 minutes) et sur la durée du trajet à Lausanne (8 minutes au lieu de 18).

Le point de vue de l'économie

Un transport public performant est-il un atout important dans l'économie? Interview de Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme.

On sait que les entreprises attachent une grande importance à l'accessibilité de leur site. Un moyen de transport public performant est-il de nature à les intéresser au même titre que des accès routiers?

Oui, absolument. A titre de contre-exemple, citons la situation des entreprises situées sur l'axe Prilly-Bussigny, mal desservi en terme de transports publics. Les entreprises localisées dans ce périmètre souhaiteraient bénéficier d'une meilleure infrastructure dans ce domaine.

Le M2 serait donc à même d'attirer plus d'entreprises au Biopôle de Vennes?

Il s'agit d'un élément important, surtout en raison des liaisons rapides avec le CHUV, la gare de Lausanne, le site de l'Université et de l'Hôpital universitaire de Genève, l'Université de Lausanne et l'EPFL. Un nombre important de places de parc devra néanmoins être prévu sur le Biopôle qui, rappelons-le, est placé à la sortie de l'autoroute.

L'impact économique du M2 ne sera-t-il que «lausanno-lausannois» ou pensez-vous que tout le canton en bénéficiera?

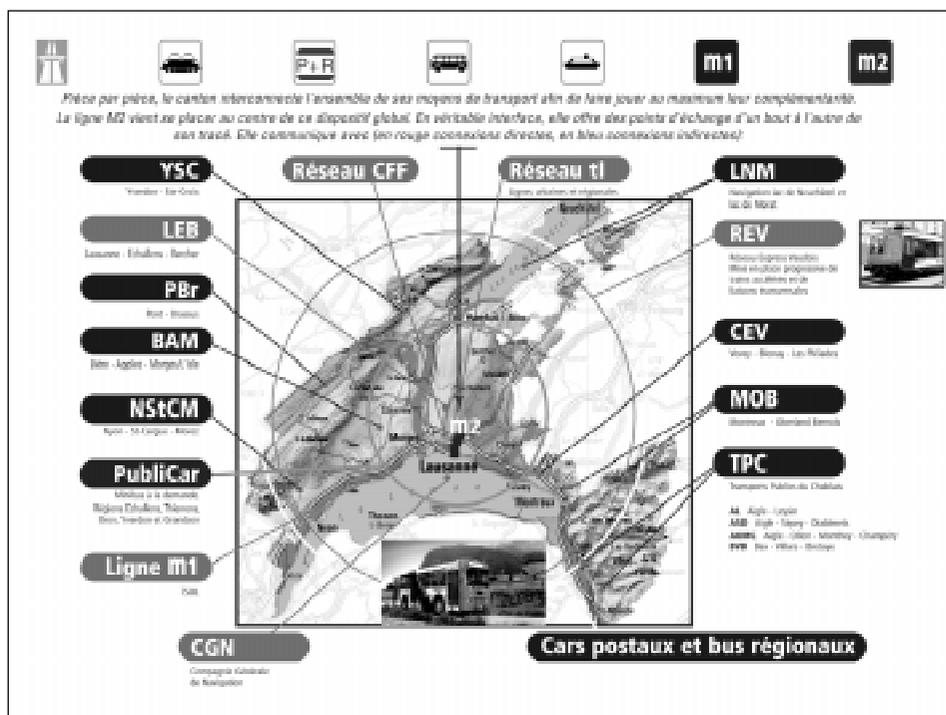
Dans les récentes études économiques réalisées par des institutions de recherche privées, souvent bancaires, le canton de Vaud est décrit comme une des régions de Suisse qui présente le plus grand potentiel de développement économique équilibré. La grandeur de son territoire, son infrastructure et ses instituts de formation justifient cette prise de position.

Cependant, à l'heure actuelle, la valeur ajoutée des entreprises vaudoises est très légèrement inférieure à la moyenne suisse. Le développement de secteurs économiques à forte valeur ajoutée doit donc être un des objectifs de la politique de développement économique.

Il s'avère que l'agglomération lausannoise, au sens large, bénéficie de conditions qui lui permettent de réaliser plus rapidement son potentiel de développement dans les secteurs à haute valeur ajoutée technologique, notamment en raison de la proximité des Hautes écoles. La croissance économique, pour autant qu'elle soit fondée sur des bases saines et durables est bienvenue. De plus, elle profite à tous les citoyens vaudois.

C'est pourquoi un projet de ce type renforce l'attrait général du canton de Vaud et génère des retombées favorables à l'ensemble du Canton.

FCI



Trains, bateaux, bus, tout un réseau d'interconnexion de transports publics est rattaché au tracé du futur métro M2.

Une contribution à la qualité de l'air

Le futur métro devrait amener une diminution du trafic automobile de 20%. Un moyen de se rapprocher des prescriptions fédérales sur la protection de l'air.

Depuis le milieu des années huitante, la qualité de l'air dans l'agglomération lausannoise s'est améliorée de manière significative: les concentrations ambiantes du polluant atmosphérique le plus caractéristique, le dioxyde d'azote, ont diminué de près de 60% en une dizaine d'années, notamment grâce à la généralisation du catalyseur sur les véhicules automobiles légers. Cette amélioration spectaculaire ne suffisant cependant pas pour amener au respect des valeurs limites (valeurs limites d'immissions) prescrites par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, un plan d'assainissement (plan des mesures) a été élaboré. Le Conseil d'Etat l'a adopté le 21 juin 1995. Dans la mesure où le trafic automobile contribuait de manière prépondérante à la charge polluante, c'est bien évidemment sur la maîtrise de la mobilité à long terme que ce plan s'est articulé. L'une des pièces majeures de ce plan est un scénario qui privilégie les déplacements avec les transports en commun.

Axe des plus chargés en pollution

Sur les 64 mesures proposées dans le plan, 17 concernent directement l'amélioration de l'of-



Une rame du M2 qui pourrait désengorger une partie du trafic du Nord lausannois.

fre ou de l'incitation à l'utilisation des transports collectifs. La pièce maîtresse en est la réalisation du métro en direction de Vennes, dont les effets d'assainissement sont significatifs et se produisent dans les secteurs les plus chargés de pollution de l'agglomération lausannoise.

Avec la réalisation du M2, le nombre de voyageurs transportés par les transports publics pourrait augmenter d'environ 40% dans le corridor du métro. Pour les axes les plus chargés, on s'attend à une diminution du trafic automobile privé de l'ordre de 20%. La ré-

duction des immissions de dioxyde d'azote serait observable dans une partie de l'agglomération où les études ont montré qu'il serait difficile d'atteindre à terme les valeurs limites imposées par l'ordonnance fédérale de la protection de l'air.

La restructuration du réseau des transports publics impliquée par la mise en exploitation du M2 aura également des effets bénéfiques sur les émissions polluantes liées dans l'ensemble de l'agglomération lausannoise. Cependant, une attention particulière devra être portée aux mesures d'accompagnement, afin d'éviter que l'amélioration de la fluidité du trafic individuel ne soit une nouvelle incitation à accéder au centre ville avec des véhicules privés.

D'autres effets bénéfiques

La réalisation du M2 aura également des effets dans d'autres domaines de la protection de l'environnement.

- La diminution du trafic privé résultant du recours au métro aura également une légère influence sur la charge sonore mesurée sur les bâtiments riverains des axes les plus délestés.
- Le projet prévoit de profiter de la construction du métro pour raccorder au lac les eaux de la Louve, actuellement déversées à la station d'épuration de Vidy. La Louve sera captée au niveau du Bois-Mermet. La voûte actuelle sera doublée jusqu'à la future station du Flon. De là, elle empruntera une canalisation d'eaux claires longeant la ligne du métro jusqu'à Ouchy, où elle se déversera dans le lac.

Henri Rollier, chef du SEE

Budget	(en millions de francs)
Infrastructures	236
Superstructure	40
Bâtiments	26
Ateliers-garage	4
Traction électrique	5
Télécommunication et sécurité	48
Matériel roulant	88
Objets mobiliers	3
Total de l'investissement	450

Modélisation financière: un défi enrichissant

Le projet M2 sera un des plus importants investissements que l'Etat consentira durant ces prochaines années. Il convient que ses aspects financiers reposent sur des bases solides. Pour ce faire, un dossier doit être constitué. Il doit être de nature à convaincre le Parlement et les citoyens de notre Canton que toutes les précautions ont été prises pour assurer un financement aussi avantageux que possible. Il conviendra également de montrer à la communauté financière que l'approche adoptée est saine et qu'elle repose sur des bases solides.

Dans ce cadre, le Service des finances participera à l'élaboration du dossier pour:

- vérifier le plan d'investissement, les coûts et les recettes d'exploitation;
- optimiser la gestion des risques (il s'agit d'un investissement proche du demi-milliard de francs qui nécessite des précau-

tions particulières pour les biens identifier et garantir leur allocation correcte, ce qui impliquera sans doute l'utilisation de mécanisme de limitation).

- procéder à la modélisation financière du projet (plan de financement, compte de résultats, trésorerie, impact sur les comptes du Canton, son endettement et la charge nouvelle qui en découle)

Cette liste, non exhaustive, montre que l'évaluation financière du projet représente un effort important auquel le Service des finances est heureux de pouvoir participer. Il s'agit pour la jeune équipe d'économistes de ce service d'un défi riche d'expériences et d'enseignements peut-être unique dans le cadre forcément restreint de notre Canton.

*Francis Randin
chef du Service des finances*

La «Ficelle» de Lausanne a choisi la liberté tirait La Gazette de Lausanne du 14 avril 1958 pour annoncer le dernier voyage du funiculaire Lausanne-Ouchy, tiré par un câble de 1630 mètres. Après avoir transporté des millions de voyageurs, depuis sa mise en service le 15 mars 1877, elle devenait un train à crémaillère.

A cette occasion, on pouvait lire sur l'écriteau fixé à la première voiture (photo ci-contre): «A notre chère Ficelle 1877-1958. Repose en paix.» Sous forme de boutade, cette inscription traduisait une profonde émotion chez les anciens employés du L-O.

Et une certaine nostalgie de la population pour ces vénérables wagons qui allaient finir leur vie comme cabanons champêtres.



ASL

La «Ficelle» n'est plus. Vive le métro!

En 1958, le funiculaire Lausanne-Ouchy, tiré jusqu'ici par un câble, passait à la traction électrique. Moment de transition, commenté dans la Nouvelle Revue de Lausanne de l'époque ...entre nostalgie et modernisme.

Le métro Lausannois, c'est bien son nom, du jour au lendemain, a démontré sa parfaite valeur «fonctionnelle», son rôle nécessaire et attendu dans une ville qui dépasse les 125'000 habitants.

Sans doute, la disparition de la bonne vieille «ficelle» nous a permis de rameuter les souvenirs et de relire aussi les pages délicieuses d'*Ouchy, mon village*. On y saluait avec joie la mise en marche de ce funiculaire qui évitait la longue grimpée ou le coût important des voitures à chevaux.

Longtemps, la «ficelle» est demeurée un modèle d'une concession de transport parfaitement exploitée, rentable. Cette «ficelle» malgré son matériel suranné, continuait par ses navettes à court circuiter les autres moyens de transport. Peu importe, les voitures, les wagons, les gares désuètes, la «ficelle» était installée sur un axe idéal pour s'assurer le volume de transport nécessaire à son existence.

Enfant d'Ouchy, j'aimais mon funiculaire,

le coup de sifflet du contrôleur, ces brassées d'air frais que l'on recevait en se tenant en arrière, au côté du contrôleur, la main à portée de frein de secours.

Mais aujourd'hui comme par le passé, ce que certains journaux américains ont appelé le «plus petit métro du monde» demeure la ligne la plus fleurie du monde aussi. On croirait, en été, traverser une exposition florale. Et ce charme qui nous est conservé rappelle à certains ce que Lausanne avait de plus attirant, il n'y a pas longtemps encore.

Mais comment regretter le funiculaire quand, par une reconversion admirablement comprise et étudiée, la Compagnie du Lausanne-Ouchy vous offre les facilités de transport les plus perfectionnées, les plus habiles aussi?

Je connais de nombreux automobilistes venant de Genève ou d'ailleurs qui parquent à Ouchy et s'empressent de monter dans le métro. C'est à ce stade très démonstratif que l'on peut affirmer le droit à l'existence d'un moyen de transport au moment où il s'impose naturellement.

Du jour au lendemain, la gare moderne de la place Centrale, avec ses ascenseurs automatiques, ses accès courant au niveau de Saint-François, le métro descendant rapidement à Ouchy, sans oublier l'épatante et obstinée navette qui met la gare CFF à moins de trois minutes de centre de la ville, se sont révélés indispensables à la vie lausannoise.

Ce saut impressionnant entre le vieillot pittoresque et le modernisme le plus intelligent a parfaitement réussi. (...)

Ceci pour dire que Lausanne ne cache pas son admiration envers cette brillante réalisation. Elle rêve même d'un métro qui pourrait, à la manière du L-O, étendre ses navettes à d'autres quartiers éloignés du centre. Mais ceci est une autre histoire!

Extraits de «On inaugure le moyen de transport le plus moderne de Suisse romande», Nouvelle Revue de Lausanne, J.-P. MACDONALD, 25 février 1959

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 30 octobre 2000

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Chargé-e de recherche section «affaires sanitaires» **50%**

Mission: participation à la gestion des dossiers relatifs aux affaires sanitaires (appui à la responsable de la section dans le traitement et le suivi des dossiers du Secrétariat général, analyse de solutions, préparation de notes de synthèse); participation à des groupes de travail dans le domaine de la recherche; recherche et analyse de documentation relative au domaine de la santé (textes législatifs, publications scientifiques); appui méthodologique en matière de recherche sanitaire (cl. 22-25).

Profil: titre universitaire dans le domaine de la santé ou des sciences économiques et/ou sociales. Expérience dans le domaine des soins infirmiers, compétences dans le domaine de la gestion et de l'administration appliquée au milieu de la santé publique; connaissance des enjeux stratégiques dans ce secteur d'activité (sur les plans opérationnel, organisationnel et financier); esprit méthodique, analytique et synthétique; capacité rédactionnelle, disponibilité, discrétion.

Renseignements: Mme Chantal Thouverez, tél. 021/316 50 57.

Adresse: réf. 2324, Bureau du recrutement et de la mobilité, Mme Cristina van Eck, R. Caroline 4 - 1014 Lausanne.

Délai d'envoi: 20 octobre 2000.

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Responsable de la section 1 «Formations initiales» de la Haute Ecole pédagogique vaudoise **100%**

Mission: assume, par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité des missions générales attribuées aux formations pédagogiques initiales des maîtres généralistes, semi-généralistes, spécialistes et des maîtres d'une discipline spéciale (arts visuels ou musique) selon les principes et lignes directrices de la formation HEP.

Dirige la mise en œuvre des formations initiales et en gère le suivi. Supervise les équipes de formateurs/trices, assure la cohérence des prestations des équipes en relation avec les autres sections, en particulier entre la formation théorique et pratique. Etablit les besoins semestriels en formateurs/trices, supervise l'application des modalités d'évaluation de la formation des étudiant-es. Rassemble les éléments nécessaires aux certifications intermédiaires et à la certification finale. Participe aux travaux du Conseil de direction de la HEP (HC 2).

Profil: licence en HEC ou ès lettres de l'UNIL reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience d'au moins 10 ans dans l'enseignement, si possible dans deux degrés d'enseignement différents. Expérience confirmée de la formation des maîtres et qualifications dans la formation d'adultes. Compétence en formation et gestion pédagogiques. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution, des systèmes scolaires romands et du projet HEP VD. Aptitude à conduire un projet. Ouverture d'esprit, sens des relations humaines, capacité à s'intégrer dans une équipe, maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2357, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M.

Daniel Noverraz, directeur, Villa Beauregard, Av. de Cour 25 - 1007 Lausanne.

Chef-fe de secteur 1, «Logistique et régulation», de la Haute Ecole pédagogique vaudoise **100%**

Mission: assume, par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité de la gestion de l'ensemble des tâches administratives des quatre sections de la HEP et de l'organisation administrative des modules et unités de formation des formations initiale, complémentaire et continue. Collabore à l'élaboration et au suivi du contrat de prestations. Gère le suivi budgétaire, le suivi des engagements de l'ensemble des collaborateurs de la HEP, celui des équipements et des bâtiments de l'ensemble de la HEP. Gère le concept général des plans d'études des formations initiales, complémentaire et continue et assure la cohérence des horaires avec les plans d'études modulaires. Conçoit et développe toute statistique prévisionnelle nécessaire à la planification du fonctionnement de la HEP. Développe et met en œuvre une politique d'information et de marketing de la HEP. Coordonne les mandats de recherche appliquée et de développement (HC 2).

Profil: licence HEC ou ès lettres de l'UNIL, reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne, ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres délivrée par le département et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience de l'enseignement de 10 ans au moins et expérience de la formation des maîtres souhaitée. Intérêt et compétence pour la gestion administrative et pédagogique. Compétence en gestion comptable et en informatique. Bonne connaissance du projet HEP VD et des systèmes modulaires. Aptitude organisationnelle. Ouverture d'esprit, sens des relations humaines, aisance dans les contacts, capacité à s'intégrer dans une équipe, maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2353, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Responsable de la section 2, «Formations continue et complémentaires, ressources pédagogiques, documentaires et techniques», de la HEP vaudoise **100%**

Mission: assume, par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité des missions générales attribuées à la formation continue et aux formations complémentaires, selon les principes et lignes directrices de la formation HEP. Assume la responsabilité des ressources pédagogiques, documentaires et techniques. Conduit les travaux de rédaction des plans d'études et des contenus de la formation continue et des formations complémentaires; en assure l'organisation et en dirige la mise en œuvre. Supervise les équipes de formateurs/trices et assure la cohérence de leurs prestations dans les domaines de formation. Etablit les besoins semestriels en formateurs/trices selon le système modulaire. Gère la mise en œuvre du plan de formation de chaque étudiant-e et rassemble tous les éléments destinés à l'établissement de l'attestation ou de la certification. En tant que responsable des ressources, dirige la mise en œuvre du concept global HEP. Participe aux travaux du Conseil de direction de la HEP (HC 2).

Profil: licence HEC ou ès lettres de l'UNIL, reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne, ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres délivrée par le département et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience de l'enseignement d'une durée de 10 ans au moins, si possible dans deux degrés d'enseignement différents et expérience confirmée de la formation des maîtres, notamment en formation continue et/ou en formations complémentaires. Qualifications dans la formation d'adultes. Compétence en formation et gestion pédagogiques. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution, des systèmes scolaires romands et du projet HEP VD. Aptitude à conduire un projet. Ouverture d'esprit, sens des

relations humaines, capacité à s'intégrer dans une équipe et maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél.: 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2356, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Chef-fe de secteur 2 «Relations avec les établissements partenaires de formation» de la HEP vaudoise **100%**

Mission: assume par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité de la gestion de l'ensemble des relations avec les établissements scolaires du canton de Vaud dans le cadre de la formation pratique en HEP (formations initiale, complémentaire et continue). Conçoit les contrats de collaboration avec les établissements scolaires et en vérifie l'exécution. Propose et supervise l'engagement des praticien-ne-s formateurs/trices. Vérifie la réalisation qualitative et quantitative des activités de formation pratique. Met en œuvre une stratégie d'information des directeurs/trices d'établissements scolaires. Planifie l'entrée dans la profession des étudiant-e-s en formation initiale (HC 2).

Profil: licence en HEC ou lettres de l'UNIL reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience d'au moins 10 ans dans l'enseignement, expérience de la formation des maîtres et/ou expérience de direction d'établissement scolaire. Intérêt pour la gestion administrative et pédagogique. Compétences organisationnelles. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution, et bonne connaissance du projet HEP VD. Sens des relations humaines, ouverture d'esprit, capacité à s'intégrer dans une équipe, aisance dans les contacts, maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2352, HEP VD, M. Daniel Noverraz, directeur, Villa Beauregard, Av. de Cour 25 - 1007 Lausanne.

Responsable de la section 3, «Étudiants, admission et plan de formation», de la HEP vaudoise **100%**

Mission: assume, par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité de l'information, de l'accueil, de la gestion des inscriptions, de la procédure d'admission, du plan de formation individuel et de sa validation, de l'orientation et du suivi de tous les étudiant-e-s HEP en formations initiale, continue et complémentaire (y compris l'enseignement spécialisé). Organise et supervise toutes les opérations liées à l'admission des étudiant-e-s HEP en formations initiale, complémentaire et continue. Avec l'aide de collaborateurs/trices pédagogiques et administratifs/ives, assure le suivi et l'orientation des étudiant-e-s jusqu'à la certification finale du parcours de formation. Participe aux travaux du Conseil de direction de la HEP (HC 2).

Profil: licence HEC ou ès lettres de l'UNIL, reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne, ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres délivrée par le département et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience de l'enseignement d'une durée de 10 ans au moins et expérience confirmée de la formation des maîtres. Qualifications dans la formation d'adultes. Connaissance de la pratique du portfolio. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution. Connaissance des systèmes scolaires romands et bonne connaissance du projet HEP VD. Aptitude organisationnelle. Ouverture d'esprit, sens des relations humaines, aisance dans les contacts, intérêt pour la gestion des ressources humaines et la gestion pédagogique en général. Capacité à s'intégrer dans une équipe et maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2354, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Responsable de la section 4, «Formation aux professions de l'enseignement spécialisé», de la HEP vaudoise **100%**

Mission: assume, par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité des missions générales attribuées aux formations concernant les professions de l'enseignement spécialisé en conformité avec les principes et lignes directrices de la formation HEP ainsi qu'avec les dispositions et exigences fédérales (OFAS, UIPC, CDIP). Dirige la mise en œuvre et gère le

suivi des formations complémentaires et de la formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Vérifie la réalisation qualitative et quantitative des modules et unités de formation relevant de l'enseignement spécialisé. Participe aux travaux du Conseil de direction de la HEP (HC 2).

Profil: licence HEC ou ès lettres de l'UNIL, reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne, ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres délivrée par le département et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience de l'enseignement d'une durée de 10 ans au moins et expérience confirmée de la formation aux professions de l'enseignement spécialisé. Qualifications dans la formation d'adultes. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution, connaissance des systèmes de formation aux professions de l'enseignement spécialisé et bonne connaissance du projet HEP VD. Compétence dans le domaine de la pédagogie curative. Compétence en formation et gestion pédagogiques. Ouverture d'esprit, sens des relations humaines, aisance dans les contacts, capacité à s'intégrer dans une équipe et maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2355, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Doyen-ne de la section 1 «Formations initiales» de la HEP vaudoise, 2 postes **100%**

Mission: seconde le responsable de section dans l'exécution des missions générales attribuées aux formations pédagogiques initiales des maîtres généralistes, semi-généralistes, spécialistes et des maîtres d'une discipline spéciale (arts visuels ou musique) selon les principes et lignes directrices de la formation HEP. Selon profil, collabore à la conduite et au suivi de l'une des voies de formation initiale (mise en œuvre des plans de formation individuels, cohérence entre la formation théorique et pratique, évaluation des étudiants, travaux de recherche appliquée, développement).

Le premier poste consiste à assurer la coordination de projets de recherche, une part de formation et à participer à la rédaction de publications (cl. 28-31).

Le second consiste à assurer le suivi des études prévisionnelles en besoins de formateurs et une part de formation (cl. 28-31).

Profil: licence en HEC ou ès lettres de l'UNIL reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience d'au moins 10 ans dans l'enseignement et expérience de la formation des maîtres. Qualifications dans la formation d'adultes. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution, et bonne connaissance du projet HEP VD. Sens des relations humaines, ouverture d'esprit, capacité à s'intégrer dans une équipe, maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: 1^{er} poste, réf. 2350, 2^{me} poste, réf. 2351, Haute Ecole Pédagogique vaudoise (HEP VD), M. Daniel Noverraz, directeur, Villa Beauregard, Av. de Cour 25 - 1007 Lausanne.

Doyen-ne de la section 2, «Formations continue et complémentaires, ressources pédagogiques, documentaires et techniques», de la HEP vaudoise, 2 postes **100%**

Mission: seconde le responsable de section dans l'exécution des missions générales attribuées à la formation continue et aux formations complémentaires, selon les principes et lignes directrices de la formation HEP. Selon profil, collabore plus particulièrement à la conduite et au suivi des activités de la formation continue ou des formations complémentaires.

L'un des postes est centré sur les ressources pédagogiques, documentaires et techniques; la personne assure une part de formation (cl. 28-31). Le second est axé sur la cohérence entre la formation théorique et la formation pratique, l'évaluation des étudiant-e-s et la liaison avec la recherche appliquée et le développement; ainsi que le suivi des études prévisionnelles en besoins de formateurs et une part de formation (cl. 28-31).

Profil: licence HEC ou ès lettres de l'UNIL, reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne, ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres délivrée par le département et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience de l'enseignement d'une durée de 10 ans au moins et expérience de la formation des maîtres, notamment en formation continue et/ou en formations complémentaires. Qualifications dans la formation d'adultes. Compétence dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication et en recherche pédagogique. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution, et bonne connaissance du projet

HEP VD. Aptitude à conduire un projet. Ouverture d'esprit, sens des relations humaines, capacité à s'intégrer dans une équipe et maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: 1^{er} poste, réf. 2348, 2^{ème} poste, réf. 2349, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Doyen-ne de la section 3, «Étudiants, admission et plan de formation», de la Haute Ecole pédagogique vaudoise 100%

Mission: seconde le responsable de section dans l'exécution des missions liées à l'information, à la procédure d'admission, au plan de formation individuel et à sa validation, à l'orientation et au suivi de tous les étudiants HEP en formation initiale, continue et complémentaire (y compris l'enseignement spécialisé) (cl. 28-31).

Profil: licence HEC ou ès lettres de l'UNIL, reconnue pour l'enseignement, ou ès sciences, diplôme d'Etat, de l'Université de Lausanne, ou licence en sciences de l'éducation. Ou doctorat, ou attestation d'équivalence de titres délivrée par le département et brevet d'aptitude à l'enseignement. Pratique professionnelle de 10 ans au moins. Qualifications dans la formation d'adultes. Maîtrise de la pratique du portfolio et des tests d'évaluation personnelle. Intérêt et compétence pour la gestion des ressources humaines. Connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution. Connaissance du projet HEP VD. Aptitude organisationnelle. Ouverture d'esprit, sens des relations humaines, aisance dans les contacts, capacité à s'intégrer dans une équipe et maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 92.

Adresse: réf. 2347, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP VD), M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Maître/sse d'enseignement professionnel B à l'École Technique de la Vallée de Joux 100%

Mission: responsable de la formation pratique et théorique des dessinateurs/trices en microtechnique (construction horlogère) dans le cadre d'un bureau technique. Appelée à prendre des responsabilités ultérieurement (cl. 23-26).

Profil: diplôme d'ingénieur ETS en microtechnique ou formation jugée équivalente avec une expérience professionnelle de quelques années; formation et pratique de construction horlogère. En l'absence de formation pédagogique, possibilité d'être engagé-e en qualité de maître/sse d'enseignement professionnel en formation avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi.

Renseignements: M. Ch.-A. Reymondin, tél. 021/845 22 00.

Adresse: réf. 2358, Ecole Technique de la Vallée de Joux, M. Ch.-A. Reymondin, directeur - 1347 Le Sentier.

Maître/sse d'enseignement professionnel B à l'École Technique de la Vallée de Joux 100%

Mission: responsable de la formation pratique et théorique des élèves électronicien-ne-s de l'ETVJ dans le cadre d'un laboratoire d'électronique (cl. 23-26).

Profil: diplôme d'ingénieur ETS en électronique ou formation jugée équivalente avec une expérience professionnelle de quelques années; CFC d'électronicien-ne ou longue pratique dans le domaine. En l'absence de formation pédagogique, possibilité d'être engagé-e en qualité de maître/sse d'enseignement professionnel en formation avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi.

Renseignements: M. Ch.-A. Reymondin, tél. 021/845 22 00.

Adresse: réf. 2359, Ecole Technique de la Vallée de Joux, M. Ch.-A. Reymondin, directeur - 1347 Le Sentier.

Maître/esse d'enseignement professionnelle B ou en formation auprès de l'ETML 100%

Mission: assurer l'enseignement des branches professionnelles et pratiques aux classes d'informaticien-ne-s.

Profil: formation d'ingénieur HES (ETS) en informatique ou titre jugé équivalent avec expérience industrielle de 2 ans minimum. Maîtrise de l'installation et de la gestion réseau (Novell, NT, Linux). Bonnes connaissances de la programmation standard et orientée objet (C++, Delphi). Connaissances

des systèmes de gestion de base de données relationnelles (ACCESS, SQL). Personnalité ouverte aimant particulièrement le contact avec les jeunes. Diplôme ou certificat d'aptitudes pédagogiques (possibilité de formation en cours d'emploi).

Renseignements: M. Pierre Aubert, tél. 021/316 99 75.

Adresse: réf. 2328, Direction de l'ETML, M. R. Besançon, R. Sébeillon 12, 1004 Lausanne.

Ouvrier/ère qualifié-e auprès de l'Institut de physique de la matière condensée 50%

Mission: construction et entretien d'appareils de recherche: usinage, tournage, fraisage, perçage; utilisation de machines à commandes numériques; montage, ajustage de précision (cl. 10-12).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique professionnelle de 5 ans au moins. CFC de mécanicien-ne de précision ou titre jugé équivalent. Autonomie, capacité d'adaptation, flexibilité, esprit d'équipe.

Renseignements: M. J.-R. Moser, tél. 021/692 37 06.

Adresse: réf. 2334, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA, 1015 Lausanne.

OJV Ordre judiciaire vaudois

Secrétaire-juriste auprès de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de l'Est vaudois 50%

Mission: rédaction d'ordonnances de clôture d'enquête (ordonnance de renvoi devant l'autorité de jugement, de condamnation et de non-lieu); recherches juridiques et jurisprudentielles (cl. 22-25).

Profil: licence en droit; facilité de rédaction, pratique de la dactylographie. Facilité d'adaptation, autonomie, précision.

Renseignements: M. P. Veillon, tél. 021/923 13 50.

Adresse: réf. 2339, Monsieur le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de l'Est vaudois, Quai Maria-Belgia 18 - 1800 Vevey.

Secrétaire-juriste auprès de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de la Côte 50%

Mission: rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête et participation aux audiences de juges; courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones (cl. 22-25).

Profil: licence en droit, maîtrise du français, connaissance d'un traitement de texte, goût pour la rédaction, sens de l'organisation.

Renseignements: M. J.-M. Ruede, tél. 021/803 91 00.

Adresse: réf. 2329, Monsieur le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de la Côte, Pl. St-Louis 4, CP 136, 1110 Morges 1.

Huissier/ère auprès du Tribunal d'arrondissement de Lausanne 100%

Mission: accueille et renseigne le public; assure le service d'audience; exécute divers travaux administratifs; est appelée-e à fonctionner lors des audiences du Tribunal de prud'hommes en début de soirée (cl. 12-15).

Profil: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Ou pratique professionnelle de 10 ans environ. Aisance de communication, aptitude à gérer les situations difficiles, connaissances informatiques.

Renseignements: M. Philippe Dousse, tél. 021/316 69 00.

Adresse: réf. 2340, Monsieur le Greffier du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de justice de Montbenon, R. Ernest Ansermet 2 - 1014 Lausanne.

Spécialiste d'opérations A, B ou C, ou employé-e d'administration auprès de l'Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne 100%

Mission: gestion des dossiers de faillite.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Connais-

sances informatiques souhaitées. L'attestation de perfectionnement et une expérience d'environ 3 ans offrent l'accès à la fonction de spécialiste d'opérations. Le nombre d'années d'expérience au sein d'un OP en qualité de spécialiste d'opérations détermine le niveau de fonction (C, B ou A).

Remarque: le-la titulaire sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.

Renseignements: M. Ch. Kammermann, tél. 021/316 65 10.

Adresse: réf. 2341, Monsieur le Préposé aux faillites de l'arrondissement de Lausanne, Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

Secrétaire ou employé-e d'administration auprès de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron 100%

Mission: responsable du secteur pré-exécution. Secrétariat dans la liquidation des dossiers de faillites.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle. CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans d'expérience au moins.

Renseignements: M. H. Fracheboud, tél. 021/905 97 97.

Adresse: réf. 2344, M. le Préposé aux poursuites et aux faillites de l'arrondissement de Moudon-Oron, Av. de Lucens 1, 1510 Moudon.

Juge de paix du Cercle de Gilly 12%

Mission: préside la justice de paix; autorité tutélaire, compétente pour les mesures de protection de mineurs et de majeurs; magistrat civil pour tous les procès dont la valeur litigieuse est inférieure à fr. 8'000.-; responsable de la dévolution des successions.

Profil: la préférence sera donnée à une personne au bénéfice d'une formation juridique.

Remarque: rémunération par émoluments et indemnités.

Renseignements: M. Jacques-André Nicod, tél. 021/316 15 11.

Adresse: réf. 2332, Monsieur le Président du Tribunal cantonal, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Employé-e de bibliothèque (qualifié-e) auprès de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Dorigny 50%

Mission: délivrer aux usagers les ouvrages demandés en prêt, procéder aux prolongations et aux réservations, enregistrer les retours; rechercher les documents en magasin; préparer, reclasser les ouvrages en retour de prêt.

Profil: CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 3 ans au moins. Ou pratique professionnelle de 8 ans environ.

Renseignements: M. Christian Pittet, tél. 021/692 47 80.

Adresse: réf. 2333, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman, responsable de l'administration du personnel - 1015 Lausanne.

DFIN

Département des finances

Chef-fe de projet informatique A - Coordinatrice de projets informatiques auprès de la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI) 100%

Mission: assister les Départements et Services pour l'élaboration d'un schéma directeur et les chef-fe-s de projets pour l'évaluation et la planification de leur projet. Vérifier la conformité de ces projets par rapport au schéma directeur, en appliquant une démarche qualité, en liaison avec le groupe de travail concerné. Offrir appui et conseil, tout en supervisant le suivi financier et la

planification des projets qui vous sont attribués (cl. 28-30).

Profil: titre universitaire, diplôme EPF ou ETS, diplôme fédéral d'informaticien-ne de gestion ou titre jugé équivalent. Solide expérience de direction de projet ou de conseil informatique, si possible au sein ou pour une grande organisation. Excellentes connaissances méthodologiques, solide expérience dans la planification et la conduite de projets, démontrée par une ou plusieurs réalisations en tant que responsable de projets informatiques de grande ampleur. Réalisme, pragmatisme et sens développé de la diplomatie, de la négociation et de la communication.

Renseignements: Mme Yvonne Winteler, tél. 021/316 25 78.

Adresse: réf. 2330, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

Économiste auprès du Service des finances 100%

Mission: au sein du secteur budget, vous êtes principalement chargé-e de préparer, en collaboration avec les départements, le budget annuel de l'Etat. Vous avez la responsabilité d'analyser et d'évaluer de manière indépendante les budgets proposés et étudiez et documentez plus particulièrement les problématiques budgétaires complexes propres aux départements qui vous sont attribués. Vous conseillez les départements dans le cadre de l'exploitation de leurs budgets et appuyez les correspondants départementaux dans l'application de la réglementation financière. Vous analysez et suivez également l'évolution des relations financières entre la Confédération et le Canton (cl. 24-28).

Profil: licence en sciences économiques, diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent avec plusieurs années d'expérience professionnelle. Expérience en matière de finances publiques, dans les domaines de l'analyse financière, du contrôle de gestion ou de la révision. Excellentes capacités d'analyse, facilité de rédaction et maîtrise des instruments micro-informatiques.

Renseignements: M. Jean-Charles Pousaz, tél. 021/316 29 19.

Adresse: réf. 2342, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

Contrôleurs/euses d'impôts A, B, ou C auprès de la Commission d'impôt et Recette de Nyon 100%

Mission: assurer le contrôle des déclarations d'impôt des personnes physiques; la taxation, en appliquant les dispositions (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal); l'analyse et le traitement des réclamations en 1^{re} instance; la collaboration à la taxation des dossiers de l'ensemble du district; les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone ainsi qu'avec les délégués communaux.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent et quelques années d'expérience professionnelle dans les domaines de la fiscalité, de la comptabilité ainsi que du domaine immobilier. Réel sens de la qualité de service, précision, efficacité et entregent.

Renseignements: M. Franz Kneubühler, tél. 022/361 55 56.

Adresse: réf. 2337, Administration cantonale des impôts, Section du personnel et de la formation, M. Jean-Charles Closuit, Jomini 8, 1018 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de la Commission d'impôt et Recette de Nyon 100%

Mission: vous collaborez activement au recouvrement des créances, tout en assumant la gestion d'une partie du secrétariat (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) avec une pratique professionnelle de 5 ans en règle générale.

La préférence sera donnée à une personne dynamique, autonome, précise, dotée d'un bon esprit de synthèse, aimant les contacts et au bénéfice d'une bonne expérience dans le domaine du contentieux et ayant également des connaissances de la loi sur la poursuite et la faillite.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2336, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Jomini 8, 1018 Lausanne.

Employé-e de bureau qualifié-e auprès de la Commission d'impôt et Recette de Morges 70%

Mission: vous collaborerez au bon fonctionnement de la réception de notre Office de Morges et serez en contact fréquent tant avec les contri-



buables, fiduciaires, services sociaux qu'avec les taxateurs. En parallèle, vous assumerez également différentes tâches de secrétariat (cl. 8-11).

Profil: titulaire d'un CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) ou d'un titre jugé équivalent, vous êtes au bénéfice de quelques années d'expérience auprès d'une réception. Vous êtes dynamique, autonome, disponible et aimez les contacts humains. Connaissances informatiques Word/Excel.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01

Adresse: réf.: 2336, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Jomini 8, 1018 Lausanne.

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Juriste auprès du Service des automobiles et de la navigation **50%**

Mission: vous statuez et rendez un préavis de décision quant aux mesures administratives (avertissement et retrait du permis de conduire) qui frappent les conducteurs ayant compromis la sécurité du trafic et ceux dont l'aptitude à la conduite suscite des doutes fondés. Vous recevez les personnes qui font usage de leur droit d'être entendu ou leurs mandataires et collaborez à l'instruction des recours et des demandes de restitution anticipée des permis de conduire (cl. 24-28).

Profil: licence en droit et thèse de licence ou quelques années d'expérience professionnelle, expérience en matière de droit administratif et/ou pénal, maîtrise des outils informatiques courants, facilité de rédaction, aisance dans les contacts, maîtrise (conversation et lecture) de l'allemand, intérêt pour les questions de sécurité liées à la conduite automobile.

Souhaité: connaissance du droit sur la circulation routière.

Renseignements: M. Luc Mouron, tél. 021/316 89 10.

Adresse: réf. 2345, Service des automobiles et de la navigation, M. A. Forestier, Case postale, 1014 Lausanne.

Secrétaire auprès du Secrétariat général **100%**

Mission: Vous êtes responsable du secrétariat du Secrétariat général, vous assurez l'accueil et la réception pour cette entité d'une quinzaine de collaborateurs au cœur de l'Etat. Vous effectuez des travaux de planification et d'organisation. Vous remplacez en cas d'absence la secrétaire du Chef de Département.

Profil: CFC d'employé-e de commerce, formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM) ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Maîtrise des outils bureautiques, orthographe irréprochable, capacité à rédiger et produire de manière autonome des documents de grande qualité. Autonomie, sens de l'initiative et de l'accueil. Intérêt pour les domaines de l'environnement, de la sécurité et Internet. L'allemand représente un atout.

Renseignements: M. Marc ROSSET, tél. 021/316 45 08

Adresse: réf. 2362, Secrétariat général du Département de la sécurité et de l'environnement, M. M. Rosset, Pl. du château 1, 1014 Lausanne

Aide de police auprès de la Police cantonale **100%**

Mission: assurer le lavage, l'entretien de base et la maintenance des véhicules et du matériel d'intervention. Patrouilles, collaboration sur les lieux d'accident et lors de contrôles de circulation. Escortes de transports spéciaux, régulation du trafic, entretien des locaux, menus travaux de bureau, organisation des repas lors des services nocturnes. Effectuer des tâches simples de police, seul-e ou sous les ordres d'un-e fonctionnaire de police (cl. 7-11).

Profil: être âgé-e de 25 à 40 ans et à même de supporter les horaires irréguliers. Permis de conduire, connaissances de base en informatique, pas d'inscription au casier judiciaire et sens de la discrétion.

Remarque: bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parking. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé, (absence de transport public à proximité).

Renseignements: Unité Ressources humaines de la police cantonale, tél. 021/644 82 19.

Adresse: réf. 2335, Police cantonale, M. F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

DEC Département de l'économie

Economiste auprès du Service de l'économie et du tourisme **100%**

Mission: collaboration à la gestion du programme des pôles de développement combinant le développement économique et l'aménagement du territoire. Analyse, traitement et suivi de projets de promotion économique et de demandes d'aide financière, participation aux mesures de communication, représentation du SET auprès des milieux économiques et politiques (communes, associations régionales, centres de transferts technologiques, entreprises, Hautes Ecoles, administration cantonale) (cl. 24-28).

Profil: formation supérieure (sciences économiques, politiques, marketing ou relations publiques, ESCEA) ou titre jugé équivalent et quelques années de pratique professionnelle. Expérience dans la gestion de projets, esprit d'initiative, bonnes aptitudes pour la communication et la négociation; faculté de rédaction en français; facilité à coopérer et à travailler en petite équipe; intérêt pour le développement économique vaudois.

Souhaité: allemand

Remarque: fréquents contacts sur le terrain, permis de conduire et voiture privée utilisée pour les déplacements de service. Poste à durée limitée (env. 2 ans, éventuellement renouvelable).

Renseignements: M. Roland Hayez, tél. 021/316 60 08.

Adresse: réf. 2361, Service de l'économie et du tourisme, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration auprès du Service de l'économie et du tourisme **50%**

Mission: gérer le secrétariat «pôles de développement» et participer aux travaux administratifs des organes chargés de la mise en œuvre d'une politique qui combine le développement économique et l'aménagement du territoire. Améliorer le système d'exploitation de données ainsi que la communication d'informations auprès des destinataires de la politique des pôles de développement économique (communes, associations régionales, députés, entreprises) (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Power Point, Lotus Notes, et outils Internet), esprit d'initiative, aptitude à rédiger, prise de procès-verbaux, sens de l'organisation et des responsabilités, travail autonome.

Remarque: poste à durée limitée (env. 2 ans, éventuellement renouvelable).

Renseignements: M. Roland Hayez, tél. 021/316 60 08.

Adresse: réf. 2360, Service de l'économie et du tourisme, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Les acteurs «qualité» de l'administration

La démarche de modernisation (DM) propose des formations «qualité» aux collaborateurs de l'Etat. Plus d'une vingtaine d'entre eux ont suivi ces programmes. Présentation des anciens et nouveaux diplômés.

La démarche de modernisation, rattachée au DIRE, assure sa mission d'appui aux différents services de l'Etat par l'organisation et le suivi d'une formation dans le domaine de la qualité.

Le Plan qualité du service public (PQSP), financé par le programme de réallocations de ressources vise à intégrer au sein de l'administration une culture de la qualité.

Pour atteindre cet objectif, la DM a mis en place un concept de formation «qualité» afin de doter les services d'outils de management de la qualité et de personnel compétent.

Plus d'une vingtaine de collaborateurs de l'administration ont déjà bénéficié de ce programme et ont suivi ces cours financés pour la plupart par le biais du programme de réallocations (voir photos ci-contre).

Formations et diplômes

Les formations, basées sur les normes internationales ISO (responsable qualité, agent qualité ou auditeurs) sont sanctionnées par un diplôme officiel reconnu en Suisse et en Europe, attribué par l'Association Suisse pour la promotion de la qualité (ASPQ). D'autres formations, basées sur le modèle européen EFQM (European Foundation for Quality Management) de qualité en business excellence, sont sanctionnées par un diplôme de candidat assesseur européen. Ces diplômes officiels attestent des compétences acquises en matières de management par la qualité.

Les différents cours sont dispensés en majorité par le Centre romand de formation et de conseil en gestion de la qualité à Yverdon.

Pour les formations reconnues par l'ASPQ, les cours se sont déroulés sur des périodes variables allant de 11 jours pour les agents qualité, à 21 jours pour les responsables qualité, auxquels il faut rajouter 6 jours pour les candidats au diplôme d'auditeurs système. Quant aux formations EFQM, elles sont dis-

pensées sur un minimum de trois jours pour être candidat assesseur, et peuvent s'étaler sur plus de vingt de jours pour les personnes désirant obtenir un diplôme de coach TQM (Total Quality Management).

Diffusion de la culture qualité

Les collaborateurs ayant suivi ces formations peuvent dorénavant apporter leurs compétences et connaissances en matière de management par la qualité dans leurs services respectifs et contribuer activement aux objectifs globaux de la Démarche de Modernisation de l'Etat. La DM félicite chaleureusement l'ensemble des participants à ces différents cours et leur souhaite plein succès dans leur démarche.

Par ailleurs, rappelons que l'ensemble des acteurs «qualité» de l'administration forme ce qui est convenu d'appeler le COUP – Comité des unités pilotes –: cette structure sert de plate-forme d'échange entre les différents chefs de projet, et de structure d'appui à la DM, qui peut y faire appel pour toute problématique liée au management par la qualité. La capitalisation des expériences au travers des échanges entre ces différentes démarches est essentielle à la diffusion de la culture qualité.

La formation favorise l'adhésion de l'ensemble du personnel à la démarche. Sans la mobilisation de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, la démarche qualité ne peut aboutir et le système de management de la qualité mis en œuvre peut se trouver en porte-à-faux avec l'organisation du service.

En dotant les services d'outils de gestion adéquats, la formation dispensée permet de mieux maîtriser la qualité des prestations offertes et de mesurer l'impact des décisions prises.

Marc Bugnon, chef de projet de la Démarche de modernisation et du Plan qualité du service public

Informations auprès de Marc Bugnon, tél. 316 25 49; e-mail: marc.bugnon-@DEM.vd.ch



PHOTOS: PHILIPPE MAEDER

Dix collaborateurs ont obtenu le diplôme d'assesseur «Management Qualité» (EFQM): de gauche à droite, Marc Bugnon (DM), Rachida Gautschi (SCRIS), Marc Johannot (CAMAC), Hager von der Weid (Ecom), Alain Misson (CCE), Françoise Busset (SASH), René Kundig (SPAS) et Tajjud Philipps (SIT). Ne figurant pas sur la photo: André Jordan (OMSV) et Frédéric Dupuis (POLCANT).



Quinze collaborateurs ont reçu un titre décerné par l'ASPMQ (agent qualité, auditeur interne, responsable qualité, auditeur système): de gauche à droite, devant, Anne-Sylvie Fontannaz (SSP), Silvana Palagi (DSAS), Marie-Thérèse Favre (SSP), Patricia Fayard (CHUV), Nataly Viens-Python (SSP), Hager von der Heid (Ecom) et Pierre Fellay (DEC). Derrière: Tajjud Philipps (SIT), Jean-Pierre Rouyet (UID-DIN), Valérie Dénériaz (SASH), Michel Frémaux (UID-DIN), Rachida Gautschi (SCRIS), René Kundig (SPAS) et Marc Bugnon (DM). Absents sur la photo: Marie Christine Dolci Gindroz (CSR-Yverdon) et François Jaques (SSP).



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête.

Méthodes «soviétiques» du Gouvernement vaudois: réponse au député Zisyadis

En relation avec la votation sur le fonds de péréquation EtaCom, une interpellation du député Josef Zisyadis met en cause la parution d'un rectificatif dans les journaux et la publicité donnée aux enseignements d'un sondage auprès de la population. Elle soulève la question des moyens d'intervention du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet voté par le Grand Conseil et combattu en référendum. Ils peuvent avoir surpris en l'occurrence, parce que l'autorité est sortie du silence, ce qui n'est pas habituel mais néanmoins respectueux des règles limitatives tracées par le Tribunal fédéral et la doctrine. Le Conseil d'Etat est favorable à une pratique de la communication plus active, mais toujours attentive au cadre imposé.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Vaud candidat pour le siège de l'Agence mondiale antidopage

Le Conseil d'Etat annonce qu'il s'engage en faveur de la candidature de Lausanne pour l'obtention du siège permanent de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Cette candidature sera finalisée sous peu afin d'être déposée par la Suisse d'ici le 23 octobre prochain. Un groupe de travail, englobant des représentants du DFAE, du Canton du Vaud et de la Ville de Lausanne, est chargé d'en assurer l'exécution.

Jean-Pierre Hocké, chef du Service des Affaires extérieures, 021/316 44 11

Oui à l'adhésion de la Suisse à l'ONU

Le Conseil d'Etat est favorable à l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU), et répond dans ce sens à la procédure de consultation du Département fédéral des affaires étrangères. Il estime que cette adhésion permettra de renforcer la politique extérieure de la Suisse, car elle donnera l'occasion à la Confédération de participer enfin pleinement aux activités onusiennes qui relèvent directement de la politique tradi-

tionnelle de la Suisse: défense des Droits de l'Homme, actions humanitaires, promotion de la paix et renforcement de la sécurité dans le monde.

Laurent Wehrli, Délégué aux affaires européennes, Service des affaires extérieures, 021/316 40 29

Léman Bleu S.A. Genève, préavis favorable

Consulté par l'Office fédéral de la Communication (OFCOM), conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur la radio et la télévision, le Conseil d'Etat préavis favorablement à la demande de renouvellement de concession formulée par la Société de télévision locale Léman Bleu S.A., qui couvre, outre la région genevoise et une partie de la France voisine, les communes du district de Nyon. Léman Bleu S.A. diffuse son programme de proximité depuis 1996.

Brigitte Waridel, Chef du service des affaires culturelles, 021/316 33 00

L'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle: modification du règlement

Le règlement qui définit les règles de soutien à des projets présentés par les metteurs en scène vaudois professionnels et indépendants date de 1996. Dans l'intervalle, avec le changement des noms des Départements et le transfert de la culture dans le tout nouveau DIRE, un toilettage du texte était donc nécessaire.

D'autre part, pour améliorer la gestion du fonds affecté à cette aide ainsi que sa visibilité, et en concertation avec le Service des finances et le Contrôle cantonal des finances, le montant qui jusqu'ici était inscrit dans le budget au chapitre des subventions constitue désormais un fonds inscrit au bilan. Ce nouveau règlement sera mis à la disposition de tous les professionnels concernés.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, et Henry Rosset, adjoint, 021/316 33 00

L'initiative CIVIC est transmise à l'Assemblée constituante

L'initiative populaire CIVIC, qui a abouti en 1997, propose l'introduction dans l'actuelle Constitution du droit d'initiative en matière communale. Cette initiative devrait normalement être examinée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil puis soumise au vote du peuple. Du fait des travaux de la Constituante, qui va inévitablement faire une proposition dans ce domaine, le Conseil d'Etat ne juge pas opportun de soumettre l'initiative CIVIC au peuple avant le vote sur la nouvelle constitution. En accord avec le comité d'initiative, il a décidé de suspendre provisoirement son traitement et de la transmettre à l'Assemblée constituante pour qu'elle l'intègre à ses réflexions.

Bernard Muhl, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 40 80

EJMA, réorganisation et gestion assurées

Dans une interpellation, le député Michel Glardon demande au Conseil d'Etat s'il a pris toutes les mesures nécessaires pour que les difficultés comptables relevées par l'office de révision de la Ville de Lausanne, dans son rapport de 1997 portant

sur l'année 1995, soient réglées et pour que la gestion de l'EJMA soit assurée. Le Conseil d'Etat répond que, dès 1996, l'autorité de surveillance des fondations est intervenue auprès du Conseil de fondation pour que la situation comptable soit régularisée. La réorganisation, qui a pris plusieurs années, a abouti à la nomination d'un nouveau directeur et d'un administrateur. Enfin, le Contrôle cantonal des finances a été chargé de contrôler les comptes 1999 de la fondation EJMA.

Claude Ruey, conseiller d'Etat, 021/316 40 62

DEC

Département de l'économie

Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux

Le Conseil d'Etat a accepté le projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux. Si les compétences dans ce domaine reviennent principalement à la Confédération, chaque canton doit cependant adopter une législation d'application. Le projet de loi prévoit que toutes demandes de concession - tant pour les casinos A (grands jeux) que pour les casinos B (petits jeux) - doivent non seulement être acceptées par la Confédération mais également par l'Etat de Vaud et les communes concernées. En outre, le projet prévoit un programme de prévention et de traitement de jeu excessif, que le Conseil d'Etat mettra en œuvre dans le cadre de sa politique de santé publique.

Anne-Lise Moulet, chef de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 00

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99

Loi Friedrich: le contingent des autorisations 2001-2002 est insuffisant

En réponse à la consultation fédérale sur le contingent des autorisations accordées pour 2001 et 2002 à des personnes à l'étranger désireuses d'acquiescer des immeubles en Suisse, le Conseil d'Etat estime que les 160 unités concédées au Canton de Vaud ne suffisent pas et doivent passer à 200 unités. Il relève notamment que le contingent 2000 sera vraisemblablement épuisé avant la fin de l'exercice et qu'il sera alors nécessaire de requérir des autorisations supplémentaires.

Anne-Claude Chatton, juriste - Christine Mercier, juriste, 021/316 60 08

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Structure pédagogique de transition CHARTEM: résultats du concours d'architecture

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du jury du concours d'architecture à deux degrés de juin 2000 organisé en vue de la création de locaux visant à abriter le CHARTEM, structure expérimentale visant à répondre aux difficultés d'intégration professionnelle rencontrées par certains jeunes. Il a procédé à la nomination de l'architecte mandataire, Bernard Pahud à Morges et a nommé une

commission de construction présidée par Michel Rozassa, architecte au Service des bâtiments. Le Conseil d'Etat a également accordé, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, un deuxième crédit d'étude de Frs 225'000.- destiné à la mise au point du projet lauréat du concours.

Jean Vallet, chef du Service de la protection de la jeunesse, 021/316 53 00

Nouvelle directrice au Gymnase cantonal de Nyon

Le Conseil d'Etat a confié la direction du Gymnase cantonal de Nyon à Mme Josie Clerc, actuelle directrice de l'établissement scolaire de Gland. La nouvelle directrice entrera en fonction en novembre 2000.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01

Service de l'enseignement spécialisé: le nouvel inspecteur vient du Valais

Pour remplacer M. Marc Wicht, transféré à la tête du Bureau des prestations psychopédagogiques scolaires, le Conseil d'Etat a désigné comme nouvel inspecteur de l'enseignement spécialisé M. Philippe Nendaz, actuellement directeur de l'Office de l'enseignement spécialisé dans le canton du Valais.

Jean-Jacques Allisson, chef du Service de l'enseignement spécialisé, 021/316 54 01

Extensions du Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP)

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport intermédiaire du comité de programmation portant sur l'adaptation et l'extension des secteurs de formation professionnelle du COFOP.

Ce centre, partie intégrante du Service de la protection de la jeunesse, prévu au départ pour 35 jeunes (1980), en accueille aujourd'hui 110. Le Conseil d'Etat a nommé une commission de construction présidée par Michel Rozassa, architecte au Service des bâtiments et a décidé d'accorder, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, un deuxième crédit d'étude de Frs 355'000.- destiné à l'établissement du projet définitif ainsi qu'à la phase préparatoire de l'exécution.

Jean Vallet, chef du Service de la protection de la jeunesse, 021/316 53 00

Projet de nouvelle loi sur l'aide à la jeunesse

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur l'aide à la jeunesse appelée à remplacer la loi de 1978 sur la protection de la jeunesse. Ce projet tient compte de l'évolution moderne des droits de l'enfant. Il renforce notamment la prévention des facteurs de mise en danger et clarifie les procédures de signalement et d'intervention.

En accord avec la démarche EtaCom, il attribue aux communes la tâche de répondre aux besoins des familles en structures d'accueil de jour pour les enfants d'âge préscolaire.

Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse 021/316 53 00

Elèves «pris en otages» à Prangins: un dérapage, estime le Conseil d'Etat

En réponse aux interpellations des députés Odile Jaeger et Olivier Rapin sur la "prise en otage" des enfants en juin 2000 au collège de Prangins, le Conseil d'Etat déplore que les élèves aient été utilisés pour transmettre aux parents une pétition appelant à la mobilisation contre la «non-ouverture de 30 classes» décidée par le Conseil d'Etat. Il s'agit là d'un dérapage, estime le gouvernement, qui a pris les mesures nécessaires pour qu'une telle action ne se reproduise pas. La direction de l'établissement a reconnu le caractère erroné d'une procédure précipitée sur le plan formel.

Bernard Studer, chef a.i du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire, 021/316 32 01

Le point sur l'avancement de la réforme EVM

En réponse à une interpellation de la députée Janine Panchaud, le Conseil d'Etat fait le point sur divers aspects de la réforme EVM. Il estime que le peuple vaudois a été correctement informé avant d'approuver cette réforme. Il admet que la mise en œuvre de la réforme a créé de l'incertitude et parfois de l'incompréhension chez les parents comme chez les enseignants. Il mentionne les efforts qui sont actuellement développés dans les domaines de la formation des maîtres et de l'information des parents. Il souligne que le taux d'adhésion des parents au processus et aux résultats de l'orientation de leurs enfants à l'issue du cycle de transition est très élevé (98,2%).

Philippe Martinet, coordinateur EVM, 021/316 32 11



Avant-projet de loi fédérale sur les fonds en déshérence: oui, avec des réserves

L'avant-projet de loi sur les fonds en déshérence mis en consultation par le Conseil fédéral propose d'imposer des règles aux acteurs financiers dans le traitement des fonds en déshérence. Ceux-ci devraient notamment prendre contact avec les clients dont ils n'ont plus reçu d'informations depuis longtemps. Le gouvernement vaudois est favorable à l'adoption d'une loi fédérale en la matière mais formule différentes réserves. Il souhaite en particulier que les fonds d'un propriétaire dont on a perdu la trace depuis plus de 50 ans reviennent aux cantons et non à la Confédération. Il s'oppose en outre à la création d'un centre fédéral d'informations sur les fonds en déshérence.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

Affranchissement et envois de l'Administration cantonale vaudoise

Dans sa réponse à une interpellation du député Michel Golay, le Conseil d'Etat confirme que l'affranchissement à forfait ne sera plus en vigueur dès le 1er janvier 2001. Des négociations sont actuellement en cours avec La Poste en vue trouver une solution rationnelle limitant la charge de travail occasionnée par le changement de système.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle que, depuis 1997, une part de l'impression et des envois en nombre de l'administration est traitée par le Centre d'édition de l'Etat de Vaud. Cette pratique, qui devrait encore être étendue, permet d'ores et déjà de réduire les coûts liés à ces activités.

Max Fattet, directeur de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud, 021/316 41 30

Excellente gestion du Contrôle cantonal des finances

Les comptes et la gestion 1999 du Contrôle cantonal des finances ont été vérifiés par un réviseur externe, conformément à la loi sur les finances modifiée en décembre 1996. Le rapport de l'expert désigné par le Conseil d'Etat conclut à la conformité des comptes et, de manière générale, à une gestion excellente.

Pierre Ethenoz, chef du Contrôle cantonal des finances, 021/316 19 75



Les trois services en charge du territoire ne seront pas fusionnés

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à la proposition de la Table ronde de fusionner trois services du Département des infrastructures (DINF) qui sont en charge du territoire. Cette décision se base sur les rapports de deux études confiées à des consultants externes. Cependant, ainsi que le suggèrent ces rapports, des ajustements sont possibles dans l'organisation et la clarification des missions. Le DINF est chargé d'étudier ces pistes d'ici le printemps 2001.

Philippe Biéler, conseiller d'Etat, 021/316 70 01



Crédit de 11,6 millions pour la Maternité du CHUV

Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de décret demandant au Grand Conseil un crédit d'ouvrage de 11,6 millions pour la transformation du bâtiment de la Maternité du CHUV, afin d'y réinstaller la division de néonatalogie. Ces travaux sont considérés comme urgents.

La division de néonatalogie, dévolue à l'hospitalisation des nouveaux-nés à risques et des prématurés, est actuellement logée à titre transitoire dans un pavillon exigu à l'extérieur de la Maternité. Simultanément, le Conseil d'Etat demande un crédit d'étude préalable de 375'000 francs pour la réadaptation du bloc opératoire et le réaménagement des consultations générales ambulatoires de la Maternité. Les deux chantiers devraient être conduits simultanément, solution plus économique que deux chantiers séparés.

Jean-Pierre Hamel, chef de l'Office des constructions des Hospices cantonaux, 021/314 69 53

Le passé en BD avec *Antico-mix*

A partir des ruines, des pots cassés, des écrits incomplets, les artistes du neuvième art ont construit le monde de l'Antiquité. Grecs, Romains ou Gaulois renaissent dans les cases des bandes dessinées. Pour le plus grand plaisir de notre imaginaire, mais pas toujours au service de notre instruction.

Conçue par la Skulpturhalle de Bâle, l'exposition Antico-mix met en lumière les liens qui unissent les documents antiques et la fantaisie créatrice des dessinateurs modernes. Le Musée romain de Lausanne-Vidy, qui l'accueille jusqu'au 14 janvier, a mis sa touche personnelle: une vitrine consacrée à Astérix chez les Helvètes, et quelques observations amusées sur les bandes dessinées qui se parent d'une mission pédagogique et n'évitent pas les erreurs ou les anachronismes.

Civilisations de l'image

Comme la nôtre, la civilisation gréco-romaine est une civilisation de l'image. Les fresques, vases, mosaïques, monnaies, la sculpture ou l'architecture antique ont



Et Romulus, le héros des grands dans «Storia di Roma e delle civiltà antiche a fumetti» (publication didactique des années 70).



Romulus, le héros des petits dans le «fumetto» Cri-Cri, 1954.

fourni à la bande dessinée des milliers d'illustrations et des décors de choix. Le panorama visuel de l'Antiquité appelle des images fortes, comme les jeux du cirque, les courses de chars, les temples, les soldats romains, etc. Pour le scénario, les auteurs de bandes dessinées n'ont que l'embarras du choix: fables fantastiques de la mythologie, récits historiques à rebondissements, anecdotes en tout genre. Bref, une époque qui a tout pour subjuguier auteurs et lecteurs, par son pouvoir fort, sa culture et surtout son art de style grandiose.

L'exposition du Musée romain n'a pas de prétention exhaustive sur les liens entre BD et Antiquité; elle propose un aperçu des grands thèmes qui nourrissent l'inspiration des dessinateurs. Elle se concentre sur les trois sources les plus utilisées: l'architecture, la sculpture et les écrits. Les visiteurs sont frappés, dès les premières planches, par la diversité d'interprétation du monde antique, certains dessinateurs essayant de calquer leur récit sur des sites ou des événements historiques, alors que d'autres se contentent de brèves références pour illustrer un monde imaginaire. Au fil du parcours, on sent bien que notre désir de rêve, nourri par une production prolifique, se heurte aux limites d'une réalité historique parfois trompeuse.

DG

Antico-mix: l'Antiquité dans la bande dessinée, Musée romain de Lausanne-Vidy, jusqu'au 14 janvier 2001 (ma-di 11h-18h, je 11h-20h).

Expositions

Musée cantonal des Beaux-arts, Lausanne. *Edouard Vuillard. La porte entrebâillée.* Jusqu'au 7 janvier 2001 (visites guidées les jeudis 26 octobre, 16 novembre, 7 et 14 décembre ou sur demande pour des groupes).

Espace Arlaud, Lausanne. *Scambio, échange Vaud-Tessin: peintures et sculptures de Fiorenza Bassetti, Clelia Bettua, Hlemut Eigenmann et Alphonse Layaz.* Jusqu'au 5 novembre 2000.

Les Fougères, Blonay. *Peintures d'Eliane Frasnetti.* Jusqu'au 27 octobre 2000.

Musée de l'Art Brut, Lausanne. *Theo et Lena Vandrey.* Jusqu'au 28 janvier 2001 (ma-di 11h-13h et 14h-18h).

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Le siècle du corps. Photographies 1900-2000. Partie III: Le triomphe de la chair.* Jusqu'au 14 janvier 2001 (ma-di 10h-18h, je 10h-21h).

Spectacles

Centre paroissial d'Ouchy, Lausanne. *Le liseur* d'après le roman de Bernhard Schlink, par le Théâtre de l'Ecrou. Mise en scène Gérard Guillaumat. Jusqu'au 22 octobre (ma-sa 20h30, di 17h, relâche le 16 octobre).

Eglise de Saint-Etienne, Moudon. *Chœur Ermitage de Saint-Pétersbourg*, sous la direction de Boris Belezkij. Dimanche 26 novembre, 17h.

Métropole, Lausanne. Orchestre de Chambre de Lausanne: *Debussy, Fauré, Franck et Bizet*, sous la direction d'Okko Kamu, avec Aldo Ciccolini au piano. Lundi 30 octobre 2000, 20h30 et 31 octobre, 20h.

Festival Bach de Lausanne, organisé par la Fondation Académie de Musique Ancienne (FAMA), du 1^{er} au 28 novembre. Concerts, récitals d'orgue, conférences et séminaires dans tout le canton (Bureau du Festival, tél. 021/310 71 44; Internet: www.lausanne.ch/manifestations).

Conférences

Auditoire César-Roux du CHUV. Conférence publique: «L'asthme est de plus en plus fréquent: un défi pour le futur», Docteurs Alain Sauty et Christophe Uldry. Lundi 30 octobre, 18h30.

Site de Cery, Prilly. Sixième cycle de conférences organisé par le Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP): *Les vilains défauts, comment les comprendre? La méchanceté.* Jeudi 16 novembre, 20h